

INSPECTION des Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE)

La 2nde réunion sur le futur programme de modernisation de l'inspection des installations classées. (IC) à la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR) s'est tenue le 5 septembre au MEDAD dans le cadre de la concertation entre l'administration et les organisations syndicales. Le Sygma, seule OS du MAP, y a participé, ainsi que les syndicats Solidaires des DRIRE, 2 CFDT et de nombreux représentants de FO.

Alors que l'on nous abreuve jusqu'à plus soif de discours sur le développement durable et de grenelle de l'environnement, le ministère de l'écologie s'apprête à solder, tout prochainement, 39000 installations classées sur 54000 autorisées en France.

Suite à des interrogations des organisations syndicales, la DPPR confirme les 1200 suppressions d'emplois au MEDAD annoncées par le gouvernement dont 1020 de l'ex-Equipement. L'Ecologie ne serait pas concernée.

Le Programme de Modernisation de l'Inspection (PMI) présenté aux organisations syndicales est un projet qui se veut ambitieux mais se ferait (se fera) sans création d'emplois, sans réflexion sur l'adéquation missions/moyens, instructions/ nombre d'inspections/ temps de la visite.

La DPPR souhaite que le traitement des dossiers passe de 602 jours pour 90% d'entre eux à 1 an, estimant que le passage en CODERST* et à la signature est trop long. La DPPR veut créer un régime intermédiaire entre l'autorisation et la déclaration lequel serait « moins consommateur de temps »

En effet, en créant un nouveau régime dit « intermédiaire » simplifiant au maximum les procédures qui constituent « *un frein pour le développement économique* » (dixit le ministère) l'administration casse son propre service des Installations Classées **au mépris de l'environnement, des riverains des installations classées et des consommateurs.**

Dans ce nouveau régime intermédiaire l'exploitant voulant agrandir son installation déposera un dossier simplifié **sans étude d'impact, sans enquête public.** De plus, le passage en CODERST sera supprimé. A titre d'exemple, dans le département de l'Ille et Vilaine sur 2000 dossiers en autorisation que traite la DDSV, seuls 120 dossiers resteraient en autorisation les Ets IPPC uniquement...

C'est à dire les établissements soumis à la directive « prévention et réduction intégrée de la pollution »

Il s'agit bien là d'une destruction programmée du service des installations classées afin de limiter « les *distorsions de concurrence pour les entreprises* face aux concurrents étrangers » (dixit le ministère).

Pour justifier ce nouveau régime l'administration nous dit que l'étude d'impact ne sert à rien, que l'enquête publique n'intéresse personne et que le CODERST* est une chambre d'enregistrement...

Quel mépris de la démocratie et de l'environnement !

Par contre dans ce nouveau régime on ouvre la porte aux sociétés d'audit privées *dites organismes tiers* qui moyennant finances se feront un plaisir de remplacer les fonctionnaires beaucoup trop tatillons sur la pollution, les risques et les nuisances....

D'une pierre on fait deux coups : on diminue fortement les contraintes environnementales sur les exploitants et on supprime des pans entiers du service public.

Vous avez dit Grenelle de l'environnement ?

Une fois encore les actes sont en contradictions avec les annonces tonitruantes du gouvernement sur l'environnement.

Le SYGMA-FSU prendra toutes les initiatives, avec l'ensemble des personnels, pour s'opposer au démantèlement du service public du contrôle des installations classées.

Prochaines réunions : lundi 8 et mercredi 17 octobre 2007

Contacts :

Didier HERBERT
Tél: 02 99 59 96 68

Didier.herbert@agriculture.gouv.fr

Dany RIDET
Tél : 01 49 55 56 32

Danielle.ridet@agriculture.gouv.fr

François TOUBIN
Tél : 02 99 28 20 78

Francois.toubin@agriculture.gouv.fr

* CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques

Secrétariat National
15 avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex
02.99.28.22.99.
sygma-fsu@agriculture.gouv.fr
www.sygma-fsu.org